

Flash Accueil

Le journal d'information à destination des
accueillant(e)s autonomes,
maisons d'enfants,
haltes accueil

Octobre 2011 - n°9





Dans ce numéro:

	EDITO	3
	AU QUOTIDIEN	
Accompagner les émotions de l'enfant		4
	SANTE	
La chaîne du froid		6
«Pépites», un festival qui met l'imaginaire en mouvement	ZOOM SUR	9
	JURIDIQUE	
Les réseaux sociaux		10
La délégation de garde		12
La formation continue: une démarche qui vise la cohérence des pratiques	ACTUALITE	13
Une nouvelle campagne de l'ONE: L'air de rien, changeons d'air!		15
	RECETTE	
Potage à la banane		17
Crêpes sans œufs		17
	AGENDA	
		18

Chers professionnels de l'enfance,

La Neuvième édition du Flash Accueil nous offre une belle occasion de vous faire part de l'état des lieux d'un ensemble d'actions menées ces derniers mois au bénéfice du soutien, du développement mais aussi de l'accompagnement des milieux d'accueil non subventionnés.

Du côté des milieux d'accueil familiaux, l'outil destiné à collaborer de manière efficace entre les agents conseils et les accueillant(e)s autonomes vient de sortir de presse. «Collaboration Accueillant(e)-ONE Guide pratique pour l'accueillant(e) autonome en activité professionnelle» est une brochure que votre Agent conseil ne manquera pas de vous présenter en vous invitant à en faire référence pour toutes les questions relatives à la vie de votre milieu d'accueil familial.

Du côté des milieux d'accueil collectifs, l'actualité du secteur a été marquée par deux projets d'envergure. L'un concerne les maisons d'enfants, l'autre les haltes accueil. Depuis la fin du mois de septembre, le projet pilote du coaching des maisons d'enfants se déploie dans quatre lieux de la Communauté française, en collaboration avec la Fédération des Coopératives d'Activités et les Centres de Formations IFAPME/SFPME. Pour rappel, ce dispositif de coaching vise à proposer à un ensemble de porteurs de projets intéressés par la création d'un milieu d'accueil de type maison d'enfants, un accompagnement spécifique dans l'élaboration de leur projet de milieu d'accueil. La dynamique de projets vise à optimiser les chances de mener à bien un projet d'accueil, à court et à long terme, en renforçant les connaissances des porteurs de projets, par le biais d'une dynamique de groupe, afin d'affirmer certains choix mais aussi d'anticiper les problématiques rencontrées dans le secteur des maisons d'enfants. Au total, 43 dossiers ont été réceptionnés et 32 ont été retenus: 4 pour Namur, 2 pour le Brabant Wallon, 8 pour Liège, 2 pour le Luxembourg, 7 pour le Hainaut et 9 pour Bruxelles. Les candidats retenus bénéficient d'un accompagnement de coopératives d'activités, via des ateliers portant sur les aspects financiers, juridiques, organisationnels et de l'ONE, via des ateliers développant les aspects réglementaires, psychopédagogiques, qualitatifs et administratifs. Soucieux du développement du secteur des maisons d'enfants mais également des questions liées à leur viabilité, la mise en œuvre de ce projet est le résultat d'une réelle collaboration et d'un investissement important de nombreux services de l'ONE qui, aux côtés des partenaires extérieurs ont envisagé la co-construction des fondements d'un dispositif de coaching tenant compte à la fois de la dimension collective mais aussi du projet individuel de chacun des porteurs de projets. Les différentes étapes d'évaluation de ce projet vous seront communiquées dans les prochaines éditions du Flash. Ces dernières contribueront à envisager les perspectives d'un plan d'actions visant le développement mais aussi le soutien du secteur des maisons d'enfants dans le paysage actuel des milieux d'accueil.

Enfin, l'agenda du Flash accueil 7, annonçait le lancement d'un 3^{ème} appel à projets pour les haltes accueil pour couvrir 2011-2012. Pour rappel, ce nouvel appel vise à maintenir une forme de continuité dans le développement du soutien financier de projets relevant de ce type d'accueil, dans l'attente d'une forme de reconnaissance structurelle du secteur, comme le prévoit le Contrat de gestion. D'autre part, il permet à un plus grand nombre de structures de pouvoir bénéficier de ce soutien, sur base de l'enveloppe disponible. En effet, cet appel pourra subventionner un total de 33 projets. Cette évolution témoigne de l'intérêt que l'ONE, en concertation avec le Ministre de tutelle, porte à ces structures d'accueil qu'il souhaite voir reconnaître dans leur spécificité et leur diversité.

En vous souhaitant à présent une lecture intéressée à travers les différentes thématiques de cette nouvelle édition du Flash accueil!

Anne Bockstael

Responsable du Service Milieux d'Accueil non Subventionnés





Accompagner les émotions de l'enfant



Les émotions au quotidien

Pierre, 20 mois, est concentré depuis de longues minutes, il essaie d'emboîter deux tubes en cartons de tailles différentes... Au moment où il réussit l'emboîtement, son visage s'éclaire... L'accueillante qui l'a observé avec attention et intérêt, en évitant d'intervenir pendant son activité, participe avec empathie à sa joie et lui dit: «je vois que tu es content d'être arrivé à emboîter les tubes». Louis, 15 mois, observe lui aussi la scène à distance, s'approche et prend l'un des deux tubes, puis s'éloigne. Pierre rougit, se redresse et poursuit Louis en criant... Il semble très fâché.

Il y a les émotions des enfants mais aussi celles des adultes.

Cette scène, comme tant d'autres dans un milieu d'accueil, montre combien la vie au sein d'un groupe de jeunes enfants (de moins de trois ans), ne va pas de soi: source de découverte, de joie, de plaisir partagés mais aussi de frustration qui peut générer colère, tristesse, etc. Cette scène montre aussi le rôle central de l'adulte, de la professionnelle qui a à «penser» ses pratiques éducatives, à acquérir des attitudes conscientes et réfléchies (concertées si elle travaille en équipe), sans se laisser emporter par ses réactions émotionnelles.



Des questions-clés à se poser face aux émotions exprimées par un enfant dans une situation du quotidien:

- Qu'exprime-t-il ? Que puis-je comprendre de ce qu'il me «dit»? de ce qu'il vit?
- Quel écho, quelle émotion la situation suscite-t-elle en moi? Une émotion sans doute différente de celle d'une autre personne, toujours liée à mon histoire, mes expériences, ma culture et mon éducation...
- Quelles attitudes «vivre» et quel accompagnement assurer auprès des enfants?
- Comment ajuster les interventions auprès des enfants pour soutenir l'expression de leur vécu et en tenant compte de leur niveau de développement?
- Comment soutenir l'enfant dans son apprentissage progressif de la gestion des émotions?

L'émotion a une fonction positive!

Elle est une forme d'expression pour l'enfant: à travers elle, celui-ci exprime quelque chose de lui, de ce qu'il vit dans une situation: je suis content, je suis fâché, je suis triste, je suis jaloux, je suis soulagé... Comme souligne Filliozat, «pleurer, crier, trembler sont des remèdes aux inévitables tensions de la vie (...). L'émotion permet de se récupérer, de se reconstruire après une blessure. Un événement blessant, un accident, une épreuve, une injustice ne deviennent traumatismes que si on ne laisse pas libre cours à l'expression des sentiments qu'ils suscitent». D'où l'importance d'une attitude d'écoute, de respect, de non jugement et bienveillance sans chercher à résoudre, donner de leçons...

L'émotion d'un jeune enfant et son accompagnement

L'accompagnement par l'adulte se joue dans l'idéal à trois niveaux.

De manière préventive, l'adulte aménage des situations éducatives qui favorisent bien-être et implication de tous et chacun des enfants en tenant compte non seulement de leurs besoins, mais aussi de l'expression de leur intérêt en situation (choix des jeux, aménagement de l'espace, etc.). Il porte une attention particulière aux conditions qui favorisent les mille et une façons dont de jeunes enfants peuvent s'exprimer: aménagement de moments privilégiés de relation, rencontre autour du livre et d'autres objets culturels, etc. Agir, c'est «s'exprimer», c'est aussi «réguler les émotions», souligne le référentiel psychopédagogique, «oser la qualité».

En situation, l'adulte assure une présence sécurisante, voire «contenante»: une attention bienveillante et empathique à l'égard de l'enfant et de ses émotions.

Enfin, l'adulte peut intervenir au plus proche de ce qui se passe, de ce qui se vit et de ce qui se joue. Il repère, il accueille, il prend en compte, il met parfois des mots sur les émotions. Il importe que l'enfant soit reconnu dans ce qu'il vit sans que cela ne soit déformé.

1. Filliozat, I (1999). *Au cœur des émotions de l'enfant*. Editions Jean-Claude Lattès, p78.
2. *Accueillir les tout-petits, oser la qualité* (2002). Bruxelles: Editions ONE-Fonds Houtman.
3. Voir la définition de la contenance dans Camus, P., Dethier, A., Marchal, L., Peireira, L., Petit, P., Pirard, F. (2004). *A la rencontre des enfants. Repères pour des pratiques d'accueil de qualité (0-3 ans)*. Bruxelles : Editions ONE, p36.

Des points de vigilance

- L'enfant ne se réduit pas à l'émotion qu'il exprime. Un enfant qui se fâche n'est pas un colérique... Un enfant qui pleure n'est pas un pleurnichard... Evitons les étiquetages: l'enfant risque de s'ajuster à l'image négative que l'adulte lui renvoie sans cesse. Privilégions donc l'image positive témoin de la confiance accordée à l'enfant...
- Attention aux préjugés sexistes: un petit garçon a autant le droit d'exprimer son chagrin par des pleurs qu'une petite fille...
- Evitons toute forme de disqualification: par exemple, la colère - qui est une réaction saine à une frustration - peut conduire un jeune enfant à adopter des comportements agressifs. S'il importe de marquer son désaccord par rapport à l'acte qui nuit à un autre enfant, d'accompagner l'enfant dans l'acquisition d'autres comportements, il est tout aussi essentiel de ne pas le juger (ex.: «tu es méchant...»).
- L'accompagnement des émotions est particulièrement complexe car les émotions, les comportements, les scènes dont nous sommes témoins réactivent souvent en nous des vécus personnels et des croyances dont nous n'avons pas toujours conscience et pourtant qui influencent notre attitude.

En conclusion, accueillir toutes les émotions, ce n'est pas tout permettre. Donner pleinement le droit d'être à l'émotion est différent de permettre tous les comportements qui en découlent.



Florence PIRARD
Conseillère psychopédagogique

Marthe TOUSSAINT
Coordinatrice accueil



La chaîne du froid

La préparation des repas en collectivité ne s'improvise pas. En effet, des pratiques d'hygiène inadéquates peuvent être à la source d'un nombre élevé de microbes et rendre le consommateur malade (crampes abdominales, vomissements, diarrhées, fièvre, ...).

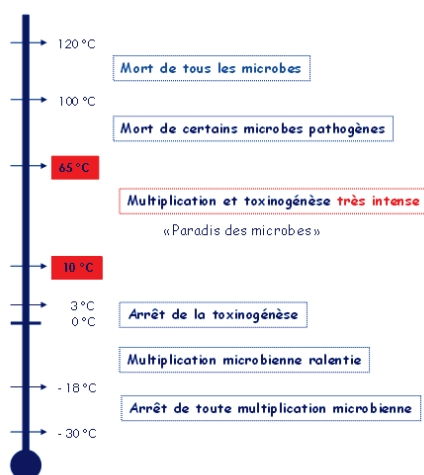
Parmi les mesures à prendre pour limiter le nombre de microbes dans les aliments, il y a le respect de la chaîne du froid.

La chaîne du froid: késako?

Il s'agit du principe de maintenir à basse température les aliments réfrigérés ou surgelés, durant tout leur parcours avant d'être préparés (ex: légumes surgelés) ou consommés (ex: yaourts).

Voici les effets des températures froides sur les microbes (voir schéma ci-dessous):

- $\leq 7^{\circ}\text{C}$ permettent de ralentir la multiplication des microbes et d'arrêter la fabrication de leurs toxines¹ (toxicogénèse).
- $\leq -18^{\circ}\text{C}$ provoquent l'arrêt de la multiplication des microbes



La rupture de la chaîne du froid: quelles conséquences ?

Elle a pour effets, la multiplication rapide des microbes dans l'aliment et la fabrication intense de leurs toxines! La température idéale pour les microbes se situant entre 10°C et 65°C, elle peut être très vite atteinte.

Que faire en pratique?

Certaines mesures simples permettent de réduire les risques de rupture de la chaîne du froid.

1. Achats de produits réfrigérés ou surgelés en magasin

Choix du magasin:

Préférez les magasins qui offrent une meilleure garantie du respect des températures, tels que des réfrigérateurs et congélateurs munis de bahuts ou de portes. Il en est de même pour les magasins qui disposent leurs produits réfrigérés dans des chambres froides.

Préférez les commerces à proximité de votre milieu d'accueil afin de réduire le temps du trajet.

A faire dans le magasin:

Si un thermomètre est affiché au sein de l'enceinte, vérifiez la température (voir tableau 1 page 8).

Vérifiez l'état de l'aliment. Par exemple, des cristaux de glace dans un sachet de produits surgelés signifient qu'il y a eu une rupture de la chaîne du froid. Ne les achetez pas.

Prenez ces produits juste avant votre passage à la caisse et disposez-les dans un sac isotherme avec glaçons réfrigérants.

¹ - Ces toxines produites par les microbes peuvent causer des intoxications alimentaires. Elles ont la particularité de résister aux températures élevées.

▪ Transport des marchandises réfrigérées et/ou surgelées:

Maintenez les produits réfrigérés et surgelés dans le sac isotherme muni des glaçons réfrigérants.

Évitez le plus possible les situations qui engendrent de longs trajets, ex: détours, trafics importants, ... Si le déplacement est long, privilégiez les réfrigérateurs électriques de voiture contenant les glaçons réfrigérants.

2. Produits réfrigérés ou surgelés livrés au milieu d'accueil

▪ Choix du fournisseur

Le fournisseur doit transporter ces denrées dans de bonnes conditions (ex: camion frigorifique, contenants adéquats tels que des bacs isothermes, ...).

Il est tenu de vous fournir ces produits aux températures appropriées (voir tableau 1, page 8).

Il doit respecter les horaires ou la tranche horaire convenu(e)s, afin que vous soyez le plus disponible possible pour réceptionner les aliments.

▪ A faire lors de la réception de la marchandise:

Vérifiez les conditions de transport et l'état des aliments. Les milieux d'accueil collectifs (maisons d'enfants et haltes accueil) sont soumis aux contrôles de l'AFSCA² et doivent systématiquement vérifier la température des aliments réfrigérés³ et congelés réceptionnés (voir tableau 1, page 8).



Ce contrôle se fait à l'aide d'un thermomètre sonde.



Petite astuce: pour éviter de percer les emballages des produits surgelés, mettez la sonde entre deux sachets.

2 - Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire: www.afsca.be

3 - Y compris les repas fournis par les services traiteurs

De brèves fluctuations de 3°C max vers le haut sont autorisées pendant le stockage en magasin et le transport des produits pendant une courte période. Toutefois, elles sont tolérées dans les endroits les plus exposés aux fluctuations de températures dans les enceintes de conservation du magasin et du camion du fournisseur (ex: la température des sacs de légumes surgelés placés à la surface peuvent avoir une température de maximum -15°C mais pas ceux situés au centre de l'enceinte de conservation).

Les milieux d'accueils collectifs doivent noter les températures non conformes et les actions correctives prises (ex: refus du produit). Ces documents doivent être conservés pendant minimum 6 mois.

3. Stockage des produits réfrigérés ou congelés

Il doit se faire le plus rapidement possible: évitez de dépasser un délai de 15 minutes entre l'arrivée du produit dans la structure et son stockage.

La température du réfrigérateur doit être comprise entre 0 et 7°C (l'idéal étant de 0 à 4°C) et celle du congélateur doit être de minimum -18°C. Vérifiez au moins une fois par jour leurs températures. Il est également recommandé de contrôler ces deux enceintes lorsque leurs températures risquent d'augmenter (ex: ouvertures fréquentes de la porte).

De la même manière, les milieux d'accueil collectifs doivent noter les températures non conformes et les actions correctives prises (ex: augmentation du thermostat). Ces documents doivent être conservés pendant minimum 6 mois.

4. Préparation ou consommation des produits réfrigérés ou congelés

Retirez ces aliments juste avant leur utilisation. Ainsi ils seront restés très peu de temps à température ambiante.





Tableau 1

Aliments	Température maximale à cœur ⁽¹⁾
Produits surgelés	-18 °C
Produits de la pêche	0-2 °C
Viande fraîche Préparations de viande, viandes hachées, volaille, abats	7°C 4°C 4°C
Pâtisseries avec crème pâtissière, crème fraîche, œufs,...	7°C
Produits laitiers frais pasteurisés	7°C
Produits sous vides	5°C
Les denrées avec la mention: «à conserver au frais» sans spécification de la température de conservation	7°C

1- Selon entre autre, l'arrêté Royal du 10 novembre 2005 relatif au commerce de détail de certaines denrées alimentaires d'origine animale.

Pour aller plus loin:

- <http://www.afsca.be/home-fr/>
- Flash accueil n° 1, La conservation des aliments: facteur de qualité et de sécurité



Nathalie CLAES
Amal ALAOUI
Diététiciennes pédiatriques –ONE



«Pépites», un festival qui met l'imaginaire en mouvement

En mai dernier, le 10ème festival de spectacles et de rencontres pour les tout-petits s'est à nouveau déroulé dans la joie et l'émotion!

Pour rappel, il y a 10 ans, le théâtre la Gimbarde, impressionné par l'action culturelle menée dans les crèches implantées à Bologne (Italie), a décidé de créer un événement similaire en Belgique francophone. Cette démarche était novatrice et peut être considérée comme pionnière en Europe, après l'Italie et la France. Depuis son démarrage, huit spectacles à destination des crèches ont été créés ou co-produits.

Pour son dixième anniversaire, ce festival international, né à Charleroi en 2002, s'est choisi le prénom de Pépites. A cette occasion, le théâtre la Gimbarde et ses partenaires ont invité des artistes européens pour deux semaines de rencontres culturelles intenses et riches d'expériences. Véritable plate-forme internationale porteuse de réflexion dont l'objectif est de mener le théâtre vers les lieux de la petite enfance et d'enrichir ainsi l'imaginaire et le langage des petits. Pour la Guimbarde, le travail mené s'inscrit clairement dans un projet de société. L'art et la culture sont des moyens qui aident l'enfant, dès son plus jeune âge, à exprimer ses émotions, ses émerveillements, ses souffrances.

Au programme de cette dernière édition 2011, des spectacles adaptés en provenance de France, d'Allemagne, de Belgique, de Finlande, du Danemark, du Royaume-Uni et d'Italie. A travers cela, ce sont autant de propositions alliant danse, théâtre, musique, contes, arts plastiques, chants, expérimentations ludiques dont certains s'adressent aux petits de moins d'un an.

Pour rencontrer le maximum d'enfants, certaines compagnies n'ont pas hésité à multiplier les différents lieux de Charleroi et d'ailleurs (Namur, Liège...) comme, par exemple, les consultations de l'ONE. Mais bien entendu, ce sont les milieux d'accueil qui ont été le plus mobilisés. Dans ce cadre, l'ONE soutien le festival en «subsidiant» 4 milieux d'accueil de Charleroi et alentours qui reçoivent un spectacle «publié» du festival.

Cette édition a également bénéficié de l'arrivée d'une équipe de puéricultrices françaises, emportant avec elles des concepts d'«ateliers» proposés dans certaines structures d'accueil.

Cette dimension «ateliers» est par ailleurs très présente au sein du festival. Ils sont là pour sensibiliser à la fois le «tout public», mais également les écoles maternelles, de puéricultures ainsi que les puéricultrices en activité. Ces dernières sont particulièrement visées par le projet étant donné leur rôle de premier plan dans l'éveil culturel des enfants.

Il s'agit avant tout d'aller à la rencontre du public concerné. C'est la raison pour laquelle les lieux d'accueil sont de plus en plus investis et que l'ensemble des professionnels de la petite enfance y sont largement associés.

Actuellement, la saison 2011 touche à sa fin. Partenaire de ce projet, depuis 2004, l'ONE a permis à quelques 95 milieux d'accueil - dont 14 maisons d'enfants - , répartis sur l'ensemble des 6 subrégions, de bénéficier d'une représentation. Cette année, deux compagnies présentaient des spectacles: Le théâtre «Plume» (Arabesque) et le théâtre de «La Guimbarde» (Le grand Saut et Concertino Panolina).

Pour la saison prochaine, la programmation devrait être connue d'ici peu et envoyée, par courrier, à l'ensemble des milieux d'accueil de l'ONE et ce, aux alentours du 15 novembre. Intéressés de transformer votre milieu d'accueil en salle de spectacle l'espace d'un temps ? Alors gardez l'œil ouvert sur votre courrier et rentrez-nous votre demande de participation.


Sylvie LEMAIRE
Responsable du Développement des
Milieux d'Accueil Non Subventionnés

ZOOM SUR...

9



Les réseaux sociaux

Depuis un certain temps, le phénomène des réseaux sociaux se sont développés et ont donné naissance à une nouvelle approche des relations sociales.

Ces réseaux permettent à une communauté d'individus liés entre eux par différents points communs (origines, centres d'intérêt, expériences,...) d'échanger leurs besoins ou leurs points de vue.

Cette initiative permettra aux parents, aux amis ou autres collègues de réfléchir sur des thèmes ou simplement converser des souvenirs dans un cadre convivial, détendu et non formaliste.

On distingue une multitude de réseaux sociaux à différentes vocations:

- «**réseaux professionnels**» tels que Linkedl, viadeo, ziki, Xing qui ont une visée strictement professionnelle (recruter des travailleurs, trouver des opportunités d'affaires, s'échanger des cartes de visite,...);
- «**réseaux de partage**» comme youtube, dailymotion, podomatic, soundcloud où des internautes peuvent mettre à disposition des fichiers sonores ou des séquences vidéo;
- «**réseaux personnels**» à l'instar de facebook, hi5, myspace, twitter où l'animation consiste à échanger des opinions et partager des informations parfois très personnelles. Sans oublier dans cette catégorie les blogs et forums de discussions qui sont des réseaux personnels plus anciens.

Les blogs, comme tous les autres réseaux sociaux, ont la particularité de transmettre rapidement l'information et accélérer la propagation de l'image mise en ligne. S'ils représentent une bonne opportunité de contact et de diffusion, la fréquentation de ces sites n'est pas sans risque.

Dans la plupart des sites des réseaux sociaux, l'internaute insère des informations concernant son état civil, sa ville de résidence ou de naissance, son lieu de travail, etc. Les informations collectées permettront de retrouver d'autres utilisateurs ayant les mêmes affinités. Ces services gratuits mettent en contact des personnes qu'on n'aurait sans doute pas rencontrées autrement que par cette voie. Cependant, en évoluant dans ce réseau, l'utilisateur se rend visible et accessible. Sans discernement, il peut dévoiler une partie de sa vie à des personnes auxquelles il n'aurait pas voulu le faire.

Vous êtes accueillant(e) ou responsable d'un milieu d'accueil. Vous souhaitez créer un journal sur la toile où vous rendrez compte de votre vie de tous les jours, spécialement de votre activité professionnelle. Afin de donner vie à votre journal de bord, vous envisagez d'alimenter ce blog en image et son de tous genres, ainsi les personnes intéressées auront le loisir de les consulter, voire, vous réserver des commentaires.

D'autre part, le contenu des animations proposées (photos, musiques, textes, messages personnels,...) peuvent concerner directement des tiers qui ne souhaitent sans doute pas que leur vie soit ainsi révélée.

Il est donc important de connaître la manière dont ces réseaux fonctionnent et s'interroger sur le meilleur usage à faire de cette opportunité technologique: sur quel réseau social peut-on évoluer, jusqu'où pratiquer l'ouverture, que peut-on échanger, qu'en est-il de la protection de la vie privée, comment garantir la confidentialité?



Une utilisation raisonnée des réseaux sociaux passe par quelques règles à respecter.

▪ Devoir de discrétion dans tous les cas

Dans le cadre de votre travail d'accueillant(e), vous pouvez être amené(e) à connaître des informations intimes au sujet d'un enfant ou de sa famille: l'enfant a été placé, les parents ont de sérieux problèmes conjugaux, la famille va être expulsée du logement, etc. Pour tous ces faits, vous êtes tenu(e) à un devoir de discrétion. Vous manquerez à votre devoir de réserve, si vous n'observez pas le silence et rendez public des faits intimes connus par vous dans le cadre de l'exercice de votre profession.

La violation du devoir de discrétion n'est pas une infraction pénale mais vous expose à des sanctions, dans le cadre de votre relation de travail (contrat de travail,...) ou des sanctions civiles sur base de l'article 1382 du Code civil (atteinte à l'honneur du fait de ces révélations vis à vis des parents).

▪ Limites vie privée / vie professionnelle

Réfléchissez à deux fois avant de publier en ligne des informations à caractère personnel. Il y a des personnes qui sont vos «amis» et à qui vous autorisez l'accès à votre compte virtuel, mais il y a aussi les personnes que vous ne connaissez pas qui peuvent accéder à votre compte par des voies détournées (par exemple parce que vos «amis» leur auront laissé accéder à votre profil). Ne mettez donc en ligne que la partie de votre vie privée que vous souhaitez réellement partager avec d'autres. Et si vous souhaitez publier des photos ou des vidéos des enfants dont vous prenez soin, assurez-vous que vous disposez de l'accord des responsables de chacun des enfants qui peuvent être reconnus sur ces

images. Faute de disposer d'une autorisation expresse, vous ne pouvez pas vous servir de ces supports pour animer votre compte virtuel ou votre blog¹.

▪ Paramètres de protection

Pensez à changer les paramètres de protection utilisés par défaut sur votre ordinateur en choisissant le niveau qui convient le mieux à vos besoins. Vous limiterez ainsi les risques qu'une tierce personne copie le contenu de votre compte et les utilise à d'autres fins. Verrouiller votre compte de sorte à déterminer qui y aura effectivement accès.

▪ Risque de conflits éventuels

Les sites des réseaux sociaux conservent toutes vos données et vos contenus (photos, musiques, textes, messages personnels, etc.) et sont censés les traiter conformément aux conditions générales d'utilisation pour lesquelles vous avez marqué votre accord au moment de votre inscription. Prenez le temps de lire attentivement les conditions générales d'utilisation du réseau social auquel vous avez l'intention de vous inscrire.

D'autre part, en dépit de leur popularité, les réseaux sociaux du type facebook n'ont pas bonne presse auprès de certaines personnes. Soyez donc consciente que ce préjugé peut impacter votre image et votre réputation.


Sifa MAHELE MALI
Cellule Conseil Juridique ONE

¹—voir à ce sujet le modèle d'autorisation parentale en annexe à ce Flash accueil

Délégation de garde

L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 février 2003 portant réglementation générale des milieux d'accueil (Arrêté Milac) prévoit très clairement en son art. 6 que l'autorisation nominative préalable à l'accueil d'enfants (visée à l'article 6, § 2, du décret¹) est délivrée par l'Office dans des conditions précises, notamment, les locaux et la capacité d'accueil mais aussi que cette autorisation est **incessible et revêt un caractère intuitu personae**. Cela signifie qu'elle est donnée en raison des qualités personnelles de la personne à laquelle elle est octroyée.

Le même arrêté prévoit également (en son art. 41) que l'encadrement des enfants chez l'accueillant(e) d'enfants doit être assuré **par lui(elle) seul(e)**. **Il ne peut y avoir de délégation de l'accueil des enfants à une autre personne que l'accueillant(e) d'enfants.**

Il (elle) peut néanmoins être assisté(e) par un(e) aidant(e). Celle-ci ne pouvant en aucune circonstance se retrouver seule avec les enfants accueillis.

Accueillant autonome

Concrètement, l'accueillante ne peut confier à personne (conjoint, enfants, voisine ni même aidante) le soin de garder les enfants et ce, même pour un temps limité (courses, démarches administratives,...).

Si, pour des raisons précises et qui doivent rester exceptionnelles, elle doit s'absenter, il faut qu'elle trouve des arrangements en termes d'horaires avec les parents (pour un RDV médical qui ne peut avoir lieu le soir par exemple ou pour une convocation devant un tribunal).

Co-accueil

Par contre, lorsque deux accueillant(e)s d'enfants exercent leur activité ensemble, en un même lieu, la délégation réciproque de l'accueil des enfants est permise entre ces accueillant(e)s en respectant le fait qu'il ne puisse y avoir plus de dix enfants présents simultanément et que dès que plus de cinq enfants sont présents simultanément, la présence des deux accueillant(e)s est requise.

Concrètement, cela signifie qu'une des accueillantes peut se trouver seule avec les enfants, tant qu'ils ne sont pas plus de 5 (et ce, peu importe que les enfants soient inscrits chez l'une ou l'autre des co-accueillantes) mais dès qu'ils sont plus de 5, elles doivent impérativement être présentes toutes les deux.

Pas de délégation de garde dans un milieu d'accueil collectif

Pour une maison d'enfants, milieu d'accueil collectif, les normes d'encadrement sont différentes. En effet, le taux du personnel d'encadrement est fixé par l'arrêté MILAC (article 38). Il faut, à titre d'exemple, 2 équivalents temps plein pour une capacité de 9 enfants et 4,5 ETP pour une capacité de 24. Etant entendu que les personnes qui travailleraient le cas échéant de façon bénévole au sein du milieu d'accueil (et qui doivent être déclarées à l'ONE), sont surnuméraires et ne peuvent être incluses dans ce taux d'encadrement.

Chaque membre du personnel peut donc accueillir les enfants au même titre que les autres et envisager des temps de travail tout en moyennant le **respect des normes d'encadrement** et des principes définis dans le code de qualité par rapport à la qualité et la continuité de l'accueil au sein du milieu d'accueil.

1. Décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'ONE.



La formation continue: une démarche qui vise la cohérence des pratiques

Comme chaque année, la brochure présentant les actions de formations continues subventionnées a été distribuée aux professionnels accueillant des enfants de 0 à 6 ans. Se former, c'est une démarche qui s'insère dans un projet d'accueil plus large, projet où chacun est acteur (enfants, parents et professionnel(s) qui accueille(nt)).

C'est important de réfléchir au choix des formations avant de s'y engager: seul, avec le responsable, en équipe, avec un tiers comme le responsable par exemple ou l'agent conseil, pour les accueillantes à domicile et d'être au clair avec ce qui motive à y participer pour qu'au retour de formation ce qui aura été entendu, observé, appris, puisse être mis en pratique.

Pour vous inscrire à une activité de formation choisie parmi celles proposées dans la brochure ONE, il vous suffit de compléter le bulletin d'inscription se trouvant en fin de brochure. Après l'avoir complété, il s'agit de l'envoyer à l'asbl de formation organisant cette activité. Le formulaire est identique pour l'ensemble des organismes de formation. Le «signet» qui accompagne la brochure peut vous être utile pour compléter le bulletin d'inscription. Il peut également vous aider dans votre choix. En effet, il reprend chacun des publics en regard des lettres qui s'y rapportent. Cela vous permettra de vérifier si le public de la formation vous correspond bien.

Les activités de formation subventionnées par l'ONE sont de 3 types:

- **Les formations individuelles:** ce sont des actions de formation pour lesquelles les thématiques, le lieu et les dates de formation sont fixées à l'avance et auxquelles les professionnels s'inscrivent et participent individuellement. Elles favorisent particulièrement les échanges de pratiques entre professionnels.

- **Les activités d'accompagnement d'équipe sur le terrain:** il s'agit de suivi d'un processus de formation déjà entamé par les professionnel(le)s préalablement. Il s'adresse à une équipe de professionnel(le)s et se déroule sur site ou près du lieu d'accueil. Il s'adresse plus spécifiquement à des lieux d'accueil collectif.
- **Les «activités de formation de professionnel(le)s en réseau»:** elles sont organisées à la demande de structures ou de professionnels d'une même région qui se regroupent (regroupement de professionnel(le)s de plusieurs équipes proches localement, de professionnel(le)s proches localement comme des accueillant(e)s d'enfants). Les professionnels doivent être en nombre suffisant pour que la formation puisse être organisée. Elle se déroule à proximité des différents lieux d'accueil concernés.

Il s'agit dans ces 2 derniers cas, de prendre contact directement avec un organisme de formation pour savoir s'il est possible d'organiser une activité de formation sur site ou dans un local mis à disposition des formateurs. Le thème, les dates et le lieu de la formation sont alors décidés ensemble.

Les organismes de formation peuvent demander des frais de participation aux participants. Les montants maximum autorisés lorsqu'il s'agit de journées subventionnées par l'ONE, sont de 6€ par personne par jour de formation et de 82€ par jour et par équipe pour un accompagnement sur site.



Si une participation est demandée pour une activité de formation, c'est indiqué dans la brochure dans l'encadré reprenant les modalités pratiques (durée, heures, lieu, dates,...). Dans le cadre des formations subventionnées par l'ONE, les formations de la Croix-Rouge de Belgique sont gratuites pour les participants. Dans le cadre des interventions sur site (accompagnements d'équipe, journées pédagogiques) et des formations délocalisées (demandes de formations groupées de structures), les participants peuvent proposer aux organismes de formations subventionnés par l'ONE de leur organiser «un jour gratuit pour un jour payant» pour réduire le coût financier de la formation (à formaliser dans une convention entre l'organisme de formation et les participants). Cette pratique, encouragée par l'ONE, permet de démultiplier l'offre de formations.

Un coup de pouce pour les accueillant(e)s et co-accueillant(e)s autonomes et conventionné(e)s!

En vue de faciliter l'accès aux formations continues, si les conditions suivantes sont respectées, un forfait annuel peut être attribué par accueillant(e)/co-accueillant(e) d'enfants qui a participé à une ou deux journées de formation continue en 2011:

- Etre en fonction en 2011;
- Avoir suivi l'équivalent d'une journée et au maximum deux jours de formation continue entre le 1er janvier et le 31 décembre 2011 (une journée équivaut à un min. de 6h ou 3 tranches de 2h);

- Que la formation continue soit en lien avec le métier d'accueillant d'enfants (dont le contenu est en lien avec le programme triennal 2008-2011 arrêté par le Gouvernement);
- Compléter un document-type de l'ONE: le courrier de l'ONE est adressé personnellement aux accueillant(e)s/co-accueillant(e)s autonomes.
- Le renvoyer pour le 15 janvier 2012, au plus tard!

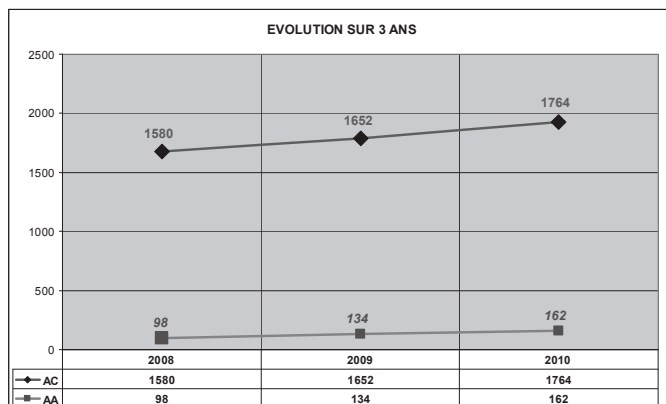
Le montant de cet incitant formation sera compris entre 20 € et 40 € par jour de formation. Il sera calculé sur base du nombre de demandes.

En 2008, 1678 accueillantes d'enfants ont sollicité un incitant, en 2009, 1786 l'ont sollicité et en 2010, 1926 accueillantes d'enfants l'ont sollicité. Ce sont majoritairement les accueillantes conventionnées qui sollicitent l'incitant, même si le nombre de demandes des accueillantes autonomes a presque doublé en 3 ans, passant de 98 à 162 demandes.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de vous adresser au guichet d'information Accueil, au 0499/ 99 81 64 ou au 02/ 542 14 45.



Isabelle VANVAREMBERGH
Responsable formations continues des acteurs de l'enfance ONE



Une nouvelle campagne de l'ONE: L'air de rien, changeons d'air!



Le saviez-vous?

Nous passons plus de 85% de notre temps au sein d'environnements intérieurs: bébé à la crèche, enfants à l'école, parents au travail et tout le monde en voiture, en train ou dans le métro! Mieux encore, si l'on peut dire: l'air que nous respirons dans ces locaux ou de ces moyens de transport peut s'avérer bien plus pollué que l'air circulant à l'extérieur. Et c'est logique. Nos lieux de vie, aux fenêtres souvent closes, sont susceptibles d'accumuler de multiples sources de polluants, tels que matériaux et produits de construction, d'aménagement, ou d'entretien, parfum, humidité, moisissures, etc.

Nous ne prenons cependant pas toujours conscience des effets néfastes que peut engendrer la présence de ces polluants sur notre santé ou simplement, notre confort de vie. L'ONE, dont la mission est de veiller au bien-être des familles, a pris conscience de ces enjeux de santé environnementale importants, en collaborant notamment à 3 projets avec des professionnels du domaine.

C'est pourquoi, dans un premier temps, différentes actions et outils de sensibilisation et d'information aux enjeux liés aux polluants intérieurs ont été réalisés à destination des milieux d'accueil et des accueillantes. Dans un second temps, l'Office a décidé de cibler ses travailleurs de terrain en contact avec les familles mais aussi les futurs parents et les parents eux-mêmes.

La campagne thématique de 2011 se consacre donc à promouvoir des lieux de vie sains, notamment par le biais de l'amélioration de la qualité de l'air intérieur. Elle vise à toucher le plus large public, en l'informant, en le sensibilisant et en lui proposant des alternatives concrètes à ses habitudes et de susciter de la sorte des changements comportementaux.

Les polluants intérieurs

La problématique des pollutions intérieures concerne toute la population. Néanmoins, leurs effets n'affectent pas de manière égale tous les individus. Certaines personnes sont plus sensibles que d'autres. C'est notamment le cas des personnes souffrant déjà d'une fragilité respiratoire, allergique ou cardiaque. Les individus en croissance - fœtus, jeunes enfants, adolescents, sont particulièrement vulnérables.

Ces pollutions sont généralement diffusées à faibles doses mais durant une période très longue. La diminution de la qualité de l'air déclenche souvent des symptômes généraux plutôt courants, que l'on associe rarement à leur présence: maux de tête, fatigue chronique, vertige. Les polluants peuvent aussi provoquer des allergies (irritations de la peau, eczéma,...) et des affections respiratoires (nez qui coule, rhinite à répétition, bronchite, asthme, qui sont d'ailleurs de plus en plus fréquemment diagnostiqués en Europe). Enfin, certains d'entre eux portent atteinte à la fertilité ou sont reconnus en tant qu'agents cancérigènes.



Illustrateur: Olivier GOKA



Trois types de polluants sont généralement répertoriés:

- **Les polluants biologiques** comprennent notamment des allergènes, issus des blattes ou des acariens, des bactéries, telles que celles de la légionellose, le pollen des plantes, les moisissures, ou bien encore les poils d'animaux. Dans la plupart des cas, ces polluants sont responsables de phénomènes allergiques respiratoires et cutanés et favorisent le développement ou l'exacerbation de l'asthme.
- **Les polluants physiques** se composent de substances absorbées par le corps, soit sous forme de fragments minuscules, soit sous forme de radiations. On y retrouve dès lors l'amiante, ce minéral fibreux dont la poussière inhalée est extrêmement dangereuse), les particules fines rejetées par les pots d'échappement, mais aussi le radon, un gaz radioactif, les ondes électromagnétiques et même le bruit, c'est à dire les ondes sonores! Ces polluants agissent de deux manières principales sur la santé: d'une part, en créant des sensations de fatigue, d'épuisement, accompagnées de maux de tête; d'autre part, pour certaines d'entre elles, en se révélant cancérigènes. C'est le cas du radon et de l'amiante, par exemple.
- **Les polluants chimiques** sont présents en très grand nombre dans nos intérieurs. Ils comprennent notamment les Composés Organiques Volatils (citons le formaldéhyde utilisé pour ses propriétés de solvant et de conservateur, le benzène, présent dans la fumée de tabac, les terpènes présents dans certains produits ménagers), mais également le plomb présent dans les vieilles canalisations ou les anciennes peintures, les plastifiants (PVC, phtalates), les métaux lourds, le monoxyde de carbone, etc.

Comment réagir?

Si parfois des problèmes structurels liés au bâtiment sont constatés et que des aménagements sont nécessaires, il suffit la plupart du temps de changer certains de nos comportements pour améliorer la qualité de l'air intérieur et par conséquent notre santé et notre confort. Des solutions efficaces peuvent être trouvées grâce à des gestes simples, longuement décrits dans les outils produits pour cette campagne.

Pour en savoir plus

On trouvera de plus amples informations (ainsi que l'ensemble des outils au format PDF) sur le site de l'ONE:

<http://www.one.be>.

Un coffret complet est prévu par milieu d'accueil. Les coordinateurs accueil présenteront ces outils aux milieux d'accueil collectifs.

Les accueillant(e)s conventionné(e)s obtiendront les leurs via leur service et les accueillant(e)s autonomes s'adresseront à cette fin à leur agent conseil.

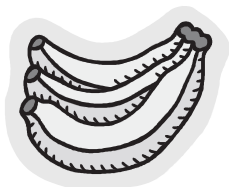
Merci dès lors aux responsables des milieux d'accueil de bien vouloir contacter directement ces personnes-ressources.



Yvon GODEFROID
Communication externe ONE

Nadine VANDERHEYDEN
Eco-conseillère ONE

Potage à la banane



Préparation: 10 minutes

Cuisson: 20 minutes

Ingrédients pour 4 personnes:

- ✓ 2 gros oignons,
- ✓ 1 boîte de tomates pelées (850 g) ou 1,5 kg de tomates fraîches (en été),
- ✓ 2 bananes de taille moyenne,
- ✓ 20 cl de crème fraîche (facultatif),
- ✓ quelques branches de coriandre fraîche,
- ✓ du curry doux.

Préparation:

- ✦ Mettre dans la casserole les tomates en dés, les bananes en morceaux et les oignons en cubes.
- ✦ Assaisonner avec le curry.
- ✦ Laisser cuire 20 minutes.
- ✦ Ajouter la coriandre découpée grossièrement puis mixer.

Bon appétit,

Crêpes sans œufs



Préparation: ± 40 minutes

(dont 30 minutes de repos)

Cuisson: 10 à 15 minutes

Ingrédients pour 5 à 6 crêpes:

- ✓ 250 ml de lait entier,
- ✓ 125g de farine fermentante,
- ✓ ½ cuillère à café d'huile ou de margarine de cuisson (facultatif).

Préparation:

- ✦ Mélanger dans le récipient le lait et la farine fermentante au moyen du fouet.
- ✦ Recouvrir le ravier d'un essuie propre et laisser reposer la pâte durant environ 30 minutes.
- ✦ Lorsque la ½ heure est écoulée, ajouter la matière grasse dans la poêle pour la cuisson de la première crêpe. Continuer à cuire les crêpes suivantes (= approximativement 1 louche pour 1 crêpe) sans matières grasse et les disposer sur l'assiette.



Nathalie CLAES
Amal ALAOU
Diététiciennes pédiatriques –ONE





Agenda



Le 15 novembre 2011 - 12h15 à 14h

«Petit Tanguy deviendra grand ... Autonomie, dépendance et interdépendance dans la relation parents/enfant»

L'évolution d'un enfant dans sa famille le fait passer de la dépendance du nourrisson à l'autonomie de l'adulte qu'il devient. Ce parcours est semé d'embûches qui peuvent être d'ordre relationnel, affectif, environnemental ou même socio-économiques. Nous serons amenés aussi à redéfinir les notions de dépendance, d'autonomie et d'interdépendance.

Animateurs: Madame Christiane Martin, Psychologue

Où: rue de Stalle 24 à 1180 UCCLE

Contact : centre de planning familial et de consultations d'Uccle asbl

Tél: 02/376.10.00

Le 18 novembre 2011 à partir de 09h

«Psychomotricité Plurielle et Image du Corps»

Animateurs: Maurice Berger (CHU St Etienne), Jean-Marie Gauthier (Ulg), Olivier Moyano (Bordeaux), Anne de Pierpont (Ifisam), Bernard Robinson (Liège)...

Où: Salle Académique de l'Ulg, place du XX août– 4000 LIEGE

Organisateur : Aire Libre asbl Centre d'aide éducative et thérapeutique

Contact: centrairelibre@hotmail.com - GSM: 0487/10.61.85

<http://www.airelibreasbl.be/index.html>

Le 21 novembre 2011 à partir de 09h30

«Faire une remarque délicate»

Une personne arrive systématiquement en retard, une autre sent très mauvais, un troisième a un comportement inadéquat dans le groupe, etc. Comment arriver faire une remarque délicate à une personne en évitant l'agressivité, comment vaincre ma gêne ou ma peur de dire? Comment trouver un moyen plus efficace de se faire comprendre que d'essayer de se faire comprendre?

Objectifs:

- Savoir faire une remarque avec tact, dans le respect de l'autre.
- Oser dire avec fermeté dans le respect de soi.
- Amener une réaction concrète par rapport à une remarque pour qu'elle ne reste pas lettre morte.
- Etre responsable et amener la personne à l'être également.
- Réfléchir à la pertinence et la portée d'une remarque par rapport à un contexte

Animateurs: Catherine Schierling, psychologue

Où: rue de Stalle 96 à 1180 UCCLE

Contact : Ecole des Parents et des Educateurs

Tél: 02/733.95.50– <http://www.ecoledesparents.be/x11089.html>



Ont collaboré à ce numéro:

Amal ALAOUI
Anne BOCKSTAEL
Nathalie CLAES
Tania DUBRULE
Yvon GODEFROID
Sylvie LEMAIRE
Sifa MAHELE MALI
Florence PIRARD
Marthe TOUSSAINT
Nadine VANDERHEYDEN
Isabelle VANVAREMBERGH

**Remerciements
au Comité d'accompagnement**

Mise en page
Noémie DUBOIS

Graphisme
Ronny DEPETTER

Journal d'information diffusé en
1500 exemplaires

Pour tout renseignement et suggestion
mans@one.be
02/542.12.48



D/2011/74.80/80



Editeur responsable:
Benoît PARMENTIER
chaussée de Charleroi 95
1060 BRUXELLES
☎: 02/542.12.11

